



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre à dix-huit heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 25 novembre 2025

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, Mme RATELADE Valérie, Mme BURIAS Céline, M. GIRARD Christian, M. SAUSSAC Cyril, M. CHORDA Marco, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice.

Membres absents avec pouvoir :

- ✓ Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à M. SAUSSAC Cyril

Membre absent excusé :

- ✓ M. BARTHELEMY Olivier
- ✓ M. DA SILVA Carlos
- ✓

Secrétaire de séance : Mme RATELADE Valérie

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents 11
Votants 12

40_25 DECISION MODIFICATIVE n°4

Exposé

Considérant la nécessité d'affecter une somme de 100 euros (100,00 €) au compte **65311**, et d'effectuer le prélèvement correspondant sur le compte **6216** afin d'assurer la régularité budgétaire et la bonne exécution du service;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil municipal décide :

1. D'autoriser une **décision modificative n°4** au budget principal de la commune pour l'exercice 2025 consistant à opérer les mouvements comptables suivants :

Compte

65311 Indemnités de fonction + **100,00**
6216 Personnel affecté - **100,00**

Le solde général du budget restant inchangé par cette opération.

2. D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires pour l'exécution de la présente décision modificative et à procéder aux écritures comptables afférentes.
3. De donner pouvoir au Maire pour transmettre copie de la présente délibération aux organismes et services intéressés.



Au registre sont les signatures
A Malintrat, 4 décembre 2025

Le Maire,
André MAGNOUX

La secrétaire,
Mme RATELADE Valérie

Certifié exécutoire le :
Publié le :